

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n° 20060205

Séance du 15 mars 2006

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES
INVESTISSEMENTS ET SUIVI DU CONTRAT DE PLAN
ET ELECTION DE SON PRESIDENT**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

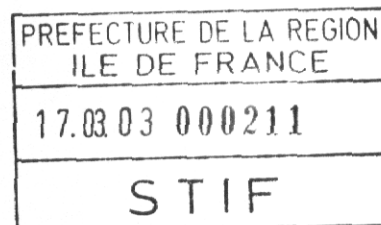
VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU le règlement intérieur du conseil adopté par le conseil du 15 mars 2006 ;

VU le rapport n° 20060205 ;

Après en avoir délibéré,



DECIDE

ARTICLE 1 : sont désignés membres de la commission des investissements et suivi du contrat de plan les membres du conseil suivants :

- M. Alain AMEDRO représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Jean BRAFMAN représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Roger KAROUTCHI représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Bernard LEHIDEUX représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Serge MERY représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Denis BAUPIN représentant le conseil de Paris ;
- M. Jacques TOUBON représentant le conseil de Paris ;
- M. Didier SEGAL-SAUREL représentant le conseil général de la Seine-Saint-Denis (petite couronne) ;
- M. Pierre BEDIER représentant le conseil général des Yvelines (grande couronne) ;
- M. Pierre SIMON représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie Paris-Ile-de-France .
- M. Gilles CARREZ représentant les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France .

ARTICLE 2 : M. Alain AMEDRO est élu président de la commission des investissements et du contrat de plan.

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil du Syndicat
des transports d'Ile-de-France

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JPH' followed by a wavy line.

Jean-Paul HUCHON